



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Préfecture de la Gruyère
Château, Case postale 192, 1630 Bulle

Monsieur
Daniel Demierre
La Calmogne 12
1633 Marsens

Préfecture de la Gruyère PRGR
Oberamt des Greyerzbezirks OGR

Château, Case postale 192, 1630 Bulle

T +41 26 305 64 00, F +41 26 305 64 01
www.gruyere.ch

—
Réf: PB/sc 2018-3006
Courriel: prefecturegruyere@fr.ch

Bulle, le 17 septembre 2018

Recours de Monsieur Daniel Demierre interjeté le 9 avril 2018 contre la décision rendue par le Conseil communal de Marsens le 15 mars 2018 – Interdiction de pénétrer dans le périmètre scolaire de Marsens et d'Écharlens durant les heures d'école

Dossier n° 2018-3006

Monsieur,

Je me réfère à l'affaire citée en titre et vous prie de trouver, en annexe, un exemplaire de la détermination du Conseil communal de Marsens sur votre recours ainsi qu'une copie du courrier que j'adresse ce jour à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport afin d'obtenir son préavis sur l'affaire.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Patrice Borcard
Préfet de la Gruyère

Annexes mentionnées

—
Copie pour information

- - Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, Rue de l'Hôpital 1, 1700 Fribourg
- Conseil communal de Marsens, Route des Grottes 16, Case postale 32, 1633 Marsens